



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Pour diffusion immédiate

LA CITQ EST LE CINQUIÈME ORGANISME CANADIEN À ADHÉRER À L'ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME

Longueuil, le 5 décembre 2005 - La Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) est heureuse d'annoncer que sa candidature à titre de membre affilié du Conseil professionnel de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) a été officiellement entérinée lors de l'Assemblée générale de l'organisme qui s'est tenue à Dakar du 25 novembre au 2 décembre dernier. La CITQ est le cinquième organisme canadien à adhérer à l'OMT, après l'Association de l'industrie touristique du Canada, Tourisme Montréal, l'Université du Québec à Montréal et University of Calgary - World Tourism Education and Research Centre.

Le Conseil professionnel de l'OMT, qui regroupe des représentants d'entreprises privées, de maisons d'enseignement, d'associations et de cabinets d'experts-conseils reliés au tourisme, a pour mission de contribuer à la réalisation des objectifs de l'OMT et de faire valoir les points de vue des organismes du secteur privé œuvrant dans le tourisme.

« En tant que gestionnaire de la classification officielle de l'hébergement touristique au Québec, la CITQ a tout avantage à se tenir informée des pratiques internationales en cette matière, a déclaré le directeur général de la CITQ, Michel Rheault. En adhérant à l'OMT, nous voulons à la fois partager notre expertise et demeurer à la fine pointe de notre secteur d'activités qui est au cœur même du développement de l'industrie touristique québécoise », a poursuivi ce dernier.

La CITQ tient à remercier le ministre de l'Industrie du Canada, l'Hon. David L. Emerson et le président sortant des membres affiliés de l'OMT, M. André Vallerand, pour leur appui à sa candidature.

- 30 -

Pour renseignements : Claude Cloutier
Service des communications
(450) 679-3737 ou (514) 499-0550
ccloutier@citq.qc.ca

La Corporation de l'industrie touristique du Québec est un organisme sans but lucratif mandaté par le ministère du Tourisme du Québec pour effectuer la classification de sept catégories d'hébergement touristique visées par la Loi sur les établissements d'hébergement touristique. La CITQ regroupe plusieurs associations des catégories d'hébergements qu'elle classe.

COMMUNIQUÉ